

COMMUNIQUE

Paris, le 15 février 2006

Taxe d'Apprentissage Plasturgie : Des services et des actions au bénéfice des entreprises

La Fédération de la Plasturgie, l'organisme collecteur agréé de taxe d'apprentissage des plasturgistes, simplifie les démarches des entreprises et leur apporte de nombreux services

Sur le site www.laplasturgie.fr, les entreprises :

- **calculent la taxe d'apprentissage due** en toute sécurité
- **éditent la déclaration correspondante**,
- **s'informent** de tous les **changements législatifs récents**

Les entreprises accèdent à l'espace dédié grâce à leur numéro de Siret. Elles n'ont plus qu'à envoyer à la Fédération de la Plasturgie la déclaration issue de la saisie en ligne, accompagnée du règlement et de l'intégralité des pièces justificatives.

Le service de la taxe d'apprentissage, propose également de prendre en charge l'intégralité du dossier de la taxe d'apprentissage et libère l'entreprise de toute démarche administrative.

En composant le ☎ 01.44.01.16.07, l'entreprise obtient rapidement une réponse personnalisée à toutes les questions qu'elle se pose.

Pour une entreprise, choisir **la Fédération de la Plasturgie comme organisme collecteur, c'est non seulement s'acquitter de son obligation fiscale** en toute tranquillité, mais c'est aussi **soutenir** des actions menées à son bénéfice.

En effet, grâce aux contributions des entreprises, la Fédération de la Plasturgie agit pour :

- Contribuer à la qualité de la formation
- Conforter une offre de formation sur l'ensemble du territoire
- Renforcer **l'attractivité du secteur de la Plasturgie** et **améliorer l'orientation et le recrutement des jeunes** du CAP au diplôme d'ingénieur.

Parmi ces actions, citons la mise à disposition à des écoles de l'atelier mobile de démonstration et de formation à la plasturgie ou encore la participation à la campagne de valorisation des métiers de l'industrie auprès des jeunes du Ministère de l'Industrie (www.industrie-jeunes.fr).

Toutes les actions sont détaillées sur le site www.laplasturgie.fr/formation.php : n'hésitez pas à le consulter !

La Fédération de la Plasturgie est **organisme collecteur national de taxe d'apprentissage agréé par le Ministère de l'Education Nationale**. Avec **4.000 entreprises** et plus de **155.000 salariés**, la plasturgie française, est un acteur important du développement économique et de l'emploi sur l'ensemble du territoire. Elle se positionne au **2ème rang européen**. Née il y a une cinquantaine d'années, la plasturgie est l'industrie qui conçoit et fabrique les produits en matière plastique.

Contacts :

Fédération de la Plasturgie - 65 rue de Prony – 75854 Paris cedex 17

Contact Taxe Apprentissage : Valérie THEAUD KAISER – Tel : 01.44.01.16.07

Contact Formation-Orientation : Astrid KAMENSKI – Tel : 01.44.01.16.26